

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 12 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Étaient présents : BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELANNOY Jean-Luc, DELVALLEE Axelle, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, RENARD Delphine, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés : TROCHUT Raymond

Excusés avec procuration : ALGLAVE Florence, GRATTEPANCE Jérôme, PORTEMONT Anne-Sophie,

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice :	19
	Présents :	14
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	1
	Absents :	1
	Votants :	17

Secrétaire de séance : DOCHEZ Vincent,

Délibération n° : 2024/33

OBJET : **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024.**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Selon le principe d'annualité budgétaire, le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres et les mandats émis par l'ordonnateur. Cependant, il existe des dérogations.

En effet, l'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Conseil municipal est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril ;

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget,

- *D'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce sur autorisation de l'assemblée. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.*

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 1 755 812,32 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 438 953,08 €.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de 435 000 €, selon la répartition ajustée suivante :

**Limites fixées pour la continuité de mandatement en Investissement
dans l'attente du vote du Budget 2025 - Par opération**

Chapitre/art	Opérations	Désignation	1/4 des crédits pour 2025 (dans l'attente du vote du Budget)
	103	ESPACES VERTS	10 000,00 €
	107	MAIRIE	10 000,00 €
	108	ECOLES	10 000,00 €
	109	BÂTIMENTS COMMUNAUX	50 000,00 €
	111	VOIRIES	10 000,00 €
	49	ACQUISITION DE MATERIELS	50 000,00 €
	53	SECURITE ROUTIERE	70 000,00 €
	56	RUE JEAN MOULIN	170 000,00 €
	60	AMENAGEMENT RESTAURATION SCOLAIRE	25 000,00 €
	62	AMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF	30 000,00 €
		TOTAL GÉNÉRAL	435 000,00 €

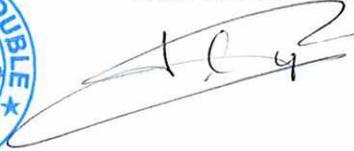
**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** les mandatements en section d'investissement dans les limites fixées ci-dessus, et ce jusqu'à l'adoption du Budget 2025.

**Le secrétaire de séance
Vincent DOCHEZ**




**Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le **16 DEC. 2024**

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

20 DEC. 2024



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY

